



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2003/1
25 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
(Quatrième session, 4 et 5 septembre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le jeudi 4 septembre, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport sur les travaux de la troisième session.
3. Suivi de la Conférence ministérielle de Kiev.
4. Préparatifs concernant l'établissement du quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement.
5. Renforcement des capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.
6. Progrès réalisés au titre de certaines activités:
 - a) Systèmes de réseaux et d'information sur l'environnement;
 - b) Surveillance de la pollution atmosphérique et inventaires des émissions;
 - c) Évaluation de la surveillance des eaux intérieures de surface;
 - d) Classifications et inventaires des déchets;

- e) Indicateurs et rapports relatifs à l'environnement;
 - f) Application de la télédétection à l'évaluation de l'environnement.
7. Activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement menées dans le cadre d'autres instances internationales.
8. Questions diverses.

PROGRAMME PROVISoire DES SÉANCES

Jeudi 4 septembre 2003

- | | |
|---------------------|------------------|
| 10 heures-13 heures | Points 1 à 4 |
| 15 heures-18 heures | Points 5 et 6 a) |

Vendredi 5 septembre 2003

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 10 heures-13 heures | Point 6 b) à d) |
| 15 heures-18 heures | Points 6 e), 7 et 8 |

NOTES EXPLICATIVES

Le Groupe de travail est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, peuvent également participer à ses travaux à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11, 12 et 13). La procédure d'inscription est précisée en annexe. En plus de la distribution habituelle, les documents de la réunion seront téléchargés sur le site Web du Groupe de travail à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/europe/wg1.html>.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail est invité à adopter son ordre du jour.

Point 2: Adoption du rapport sur les travaux de la troisième session

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport publié sous la cote CEP/AC.10/2002/15.

Point 3: Suivi de la Conférence ministérielle de Kiev

La cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev (Ukraine) du 21 au 23 mai 2003, a adopté une déclaration (ECE/CEP/94/Rev.1) contenant plusieurs dispositions relatives à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement. Ces dispositions seront résumées dans le document CEP/AC.10/2003/3.

Les ministres de l'environnement ont approuvé les Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (ECE/CEP/109) et les Principes directeurs relatifs à l'élaboration de rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement (ECE/CEP/113). Ils ont appuyé les travaux du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement et souligné la nécessité de renforcer le cadre de coopération offert par ce dernier.

Conformément aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Kiev, le Groupe de travail devrait examiner, notamment, les moyens concrets:

- a) D'améliorer la collecte de données et de renforcer la comparabilité des données sur l'environnement dans des domaines prioritaires tels que les émissions atmosphériques, la qualité de l'air dans les villes, la pollution transfrontière des eaux intérieures et souterraines, la pollution marine, les produits chimiques, les déchets dangereux, le traitement des déchets, la santé humaine et la diversité biologique;
- b) De promouvoir l'utilisation de mécanismes reposant sur des indicateurs pour évaluer périodiquement l'état de l'environnement et l'efficacité des politiques et de la prise de décisions en matière d'environnement;

- c) D'améliorer la coordination et l'optimisation des évaluations, ainsi que des études sur les perspectives, et des rapports relatifs à l'environnement;
- d) De continuer à renforcer les capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les 12 pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale;
- e) De mobiliser l'appui des donateurs aux activités du Groupe de travail et à l'établissement du quatrième rapport d'évaluation.

Le Groupe de travail est invité à modifier son mandat à la lumière de la proposition formulée par le secrétariat (CEP/AC.10/2003/4), pour adoption par le Comité des politiques de l'environnement.

Point 4: Préparatifs concernant l'établissement du quatrième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement

Les représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) seront invités à informer le Groupe de travail des réunions organisées dans divers pays de la CEE pour diffuser le troisième rapport d'évaluation sur l'état de l'environnement (Évaluation de Kiev), établi par l'AEE avec le concours du Groupe de travail.

Les ministres de l'environnement réunis à Kiev ont accueilli avec satisfaction l'Évaluation de Kiev et invité l'AEE à achever l'établissement du quatrième rapport d'évaluation pour leur prochaine conférence «Un environnement pour l'Europe», en mettant à profit de nouveaux partenariats, avec la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en particulier.

Une réunion de réflexion sera organisée conjointement par la CEE et l'AEE le 3 septembre 2003 à Genève, avec la participation d'experts qui, à titre personnel, échangeront leurs vues sur certains points du rapport d'évaluation qui fera suite à la Conférence de Kiev et dont la version définitive devrait être mise au point d'ici la fin de 2006 ou de 2007, selon la date à laquelle la prochaine conférence ministérielle se réunira. Les experts devraient examiner notamment les questions suivantes: a) évaluation des progrès réalisés à l'échelon national dans la réalisation d'objectifs environnementaux reposant sur des indicateurs; b) utilisation des résultats des études de performance environnementales établies par la CEE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); c) évaluation de l'efficacité de l'aide allouée par les donateurs dans le domaine de l'environnement; d) sélection de deux ou trois thèmes (par exemple, santé environnementale à l'échelon local, produits chimiques ou traitement des déchets) en vue d'une analyse approfondie; e) utilisation éventuelle des techniques de télédétection pour l'évaluation des points noirs dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale; et f) coordination avec d'autres organisations internationales (PNUE, Organisation mondiale de la santé, etc.) pour l'établissement des rapports d'évaluation.

Le Groupe de travail sera informé des résultats de cette réunion. Les participants voudront peut-être présenter des observations sur les travaux préliminaires concernant l'établissement du quatrième rapport d'évaluation.

Point 5: Renforcement des capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale

Le Groupe de travail examinera les progrès accomplis au titre du Programme TACIS sur le renforcement des capacités d'information et d'observation en matière d'environnement dans les 12 pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. L'AEE présentera un résumé des conclusions figurant dans son rapport intérimaire à la Commission européenne sur l'état d'avancement de ce projet. Cette communication portera notamment sur les perspectives de financement du Programme après 2003, notamment les mesures envisagées pour que les travaux entamés se poursuivent avec un minimum de discontinuité.

Le Groupe de travail est invité à faire part de ses observations.

Point 6: Progrès réalisés au titre de certaines activités

Les participants seront saisis d'une note du secrétariat sur les progrès réalisés au titre de certaines activités relevant du plan de travail (CEP/AC.10/2003/5). Le Groupe de travail devrait formuler des observations et des conseils sur les thèmes suivants:

a) Systèmes de réseaux et d'information sur l'environnement

L'Association de recherche et de production «Typhon» du Service fédéral russe d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement, qui est l'organisme chef de file de l'Équipe spéciale sur les outils et les lignes directrices, informera le Groupe de travail des résultats de l'Atelier sur les systèmes de réseaux et d'information sur l'environnement tenu à Obninsk (Fédération de Russie) les 2 et 3 juin 2003. Les représentants des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et le secrétariat présenteront les progrès réalisés au niveau national et dans la CEE, respectivement.

b) Surveillance de la pollution atmosphérique et inventaires des émissions

La délégation du Kazakhstan et le secrétariat informeront le Groupe de travail des résultats des deux ateliers nationaux sur les inventaires et les modèles d'émissions, tenus à Almaty (Kazakhstan) du 26 au 28 mai 2003, et des préparatifs des deux ateliers internationaux qui se tiendront dans la même ville, du 8 au 10 octobre 2003, en vue d'établir des recommandations tendant à rationaliser et renforcer la surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, ainsi qu'à renforcer la capacité de ces derniers de s'acquitter des obligations qui leur incombent, en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de rassembler et de communiquer des données.

c) Évaluation de la surveillance des eaux intérieures de surface

Les représentants du Centre thématique européen (CTE) sur l'eau et de l'AEE seront invités à informer le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet d'étude approfondie de la situation relative à la surveillance des eaux intérieures de surface dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

d) Classifications et inventaires des déchets

La délégation de la Géorgie et le secrétariat rendront compte des résultats du premier atelier organisé à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2003, pour évaluer la situation actuelle en matière de collecte et de communication de données sur les déchets et d'utilisation d'indicateurs dans les pays du Caucase. Ils l'informeront également des préparatifs du deuxième atelier (Tbilissi, 2 et 3 octobre 2003), qui sera chargé de formuler, à l'intention des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, des recommandations visant à améliorer les systèmes nationaux de classification des déchets, ainsi que la collecte et la communication périodiques de données, en utilisant des indicateurs des flux de déchets et de matières qui soient compatibles avec ceux appliqués dans les pays membres de l'AEE.

e) Indicateurs et rapports relatifs à l'environnement

Les représentants de l'AEE et le secrétariat présenteront les résultats de l'Atelier AEE/CEE sur les indicateurs et les réseaux environnementaux, tenu les 24 et 25 février 2003 à Genève.

Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'Atelier sur les indicateurs environnementaux pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, tenu près de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 27 et 28 juin 2003 et de l'établissement, à titre expérimental et sur la base d'indicateurs, d'un rapport concernant les pays de cette sous-région.

Le Groupe de travail examinera une étude établie par le secrétariat sur la situation actuelle concernant l'utilisation d'indicateurs dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

La délégation de l'Arménie présentera les grandes lignes du rapport sur l'état de l'environnement que ce pays est en train d'établir conformément aux Principes directeurs relatifs à l'élaboration de rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement, avec l'appui du Programme TACIS.

Le secrétariat présentera un document sur la surveillance environnementale et les rapports relatifs à l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (ECE/CEP/118), qui devrait être publié d'ici l'ouverture de la session.

L'AEE présentera les méthodes utilisées par ses services pour élaborer des indicateurs.

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner, en particulier, les moyens de mettre en place, en conjuguant les efforts de toutes les organisations intergouvernementales intéressées, un cadre concis et bien défini propre à améliorer la comparabilité et la cohérence des indicateurs environnementaux, et à faciliter les évaluations internationales.

f) Application de la télédétection à l'évaluation de l'environnement

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne, organisme chef de file de l'Équipe spéciale de la télédétection, informera le Groupe de travail des résultats de l'Atelier sur l'application de la télédétection à la surveillance de l'environnement, tenu les 19 et 20 mai 2003 au siège du Centre à Ispra (Italie). La délégation de l'Azerbaïdjan et le secrétariat rendront compte des préparatifs du deuxième atelier de suivi qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2003 à

Bakou (Azerbaïdjan), en vue d'établir une proposition de projet pilote concernant l'utilisation d'un ensemble clef d'indicateurs obtenus à partir de données de télédétection pour effectuer des évaluations de l'environnement dans la région d'Eurasie.

Point 7: Activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement menées dans le cadre d'autres instances internationales

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa troisième session, les organisations et institutions internationales intéressées seront invitées à présenter l'état d'avancement de l'inventaire des grandes bases de données internationales dans le domaine de l'environnement (CEP/AC.10/2002/19 et Add.1).

Les organisations et institutions internationales participant à la session voudront peut-être présenter des renseignements sur leurs activités en cours ou prévues concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement dans la région de la CEE.

Point 8: Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Annexe

INSCRIPTION

Conformément aux procédures révisées d'accréditation, toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations doivent remplir un formulaire d'inscription en anglais. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site Web <http://www.unece.org/stats/geneva.html>.

Le formulaire d'inscription rempli doit être envoyé à M^{me} E. Mary, Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE-ONU (adresse électronique: elisabeth.mary@unece.org, télécopie: +41 22 917 06 30), dans les plus brefs délais, mais au plus tard une semaine avant le début de la session du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement.

Les participants inscrits devront retirer leur plaquette d'identité leur permettant d'entrer au Palais des Nations, avant la réunion, au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté. Ce dernier est situé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (le plan peut être consulté sur le site Web susmentionné). Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.
